



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Livret

de parcours inclusif

Guide utilisateur
Enseignant

Table des matières

1. Glossaire	4
2. Généralités.....	5
2.1 Objet du document.....	5
2.2 Présentation générale de l'application.....	5
2.3 Conditions d'utilisation et de confidentialité des données conformément au RGPD.....	6
2.3.1 Informations relatives au RGPD.....	6
2.3.2 Formulaire d'information de l'élève et des représentants légaux	7
2.3.3 Informations relatives à la conservation des données et des documents	7
2.4 Rôle de la MDPH dans le LPI.....	7
2.5 Prérequis et modalités d'accès à l'application	8
2.5.1 Prérequis technique	8
2.5.2 Modalités d'accès à l'application	8
2.5.3 Modalités de déconnexion.....	11
2.6 Ergonomie générale	12
2.6.1 Tableau récapitulatif des macro-fonctionnalités par profils et par droits.....	12
2.6.2 Page d'accueil.....	14
2.6.3 Page récapitulative d'un livret.....	15
3. Fonctionnalités du Livret de parcours inclusif	17
3.1 Fonctionnalités principales.....	18
3.2 Générer une synthèse de livret (seulement l'enseignant responsable de livret)	18
4. Plans et projets disponibles dans l'application.....	22
4.1 Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE)	22
4.2 Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP).....	22
4.3 Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA Sco)	22

4.4	Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).....	22
4.5	Document de Mise en Œuvre du PPS	22
5.	<i>Support et signalements</i>	23
6.	<i>Annexe 1 Formulaire d'informations EBP.....</i>	23

1. Glossaire

Mot / Acronyme	Définition
AESH	Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
AGESH	Application de Gestion des Elèves en Situation de Handicap pour le suivi des modalités de scolarisation des élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)
ARENA	Portail d'Accès aux Ressources de l'Éducation Nationale et aux ressources académiques
BCN	Base Centrale de Nomenclature
BDD Aménagements	Banque de données Aménagements
CDAPH	La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
Dys	Dys- est un raccourci de langage pour évoquer une partie ou l'ensemble des troubles d'apprentissage dont le préfixe est « dys » ; on parle de troubles dys.
Enseignant contributeur	Enseignant qui aura accès au livret avec des droits limités par rapport à l'enseignant responsable
Enseignant responsable	Enseignant en charge du livret. Dans un établissement du 2 nd degré il s'agit souvent du professeur principal de l'élève
GEVA-Sco 1ère demande	Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco) - Première demande de PPS
INE	Identifiant National Élève unique
LPI	Livret de parcours inclusif
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MOPPS	Document de Mise en Œuvre du PPS
ONDE	Outil Numérique pour la Direction d'Ecole : Gestion de la scolarité des élèves dans les établissements du premier degré
PAI	Projet d'Accueil Individualisé
PAP	Plan d'Accompagnement Personnalisé
Pop-in	Désigne une fenêtre (texte, photo, vidéo) s'ouvrant par-dessus le contenu d'une page web. À l'inverse d'un pop-up, la pop-in est liée à la page déjà ouverte et se développe à l'intérieur de celle-ci.
Portail Osmose	Interface de Programmation Applicative entre le LPI et le SI Scolarité
PPRE	Programme Personnalisé de Réussite Educative
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SI Scolarité	Système d'Information de l'Éducation Nationale (ONDE et SIECLE BEE)
SIECLE-BEE	Gestion de la scolarité des élèves dans les établissements du second degré

2. Généralités

2.1 Objet du document

Ce document a pour objet de fournir à l'enseignant un guide d'utilisation des fonctionnalités qui lui sont propres dans l'application Livret de parcours inclusif.

2.2 Présentation générale de l'application

L'application « Livret de parcours inclusif (LPI) » a pour objectif d'améliorer le parcours scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers par une meilleure individualisation des réponses pédagogiques qui leur sont apportées.

L'objectif est d'offrir une variété de réponses adaptées à chaque situation, en accord avec le principe de subsidiarité afin de faciliter le partage d'information entre professionnels et avec la famille et de permettre la remontée de données pour une analyse à des fins de pilotage, d'aide aux utilisateurs et au service des politiques publiques.

Il s'agit notamment de :

- améliorer les parcours scolaires par une meilleure individualisation des réponses et une meilleure cohérence des actions de l'ensemble des intervenants concernés;
- simplifier le processus de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- apporter rapidement les premières réponses d'aménagements pédagogiques à l'élève.

C'est un outil de centralisation d'information, d'échanges et de partages entre les enseignants, les professionnels de MDPH, les élèves et leurs représentants légaux.

Il permet de :

- sélectionner et suivre les adaptations et les aménagements pédagogiques mis en place pour les élèves ;
- formaliser les dispositifs de personnalisation des parcours (PPRE, PAP, document de mise en œuvre du PPS) ;
- renseigner le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation à joindre par l'élève ou son/ses représentants légaux dans le cadre d'une demande auprès de la MDPH (GEVA-Sco 1ère demande) ;
- permettre aux agents de la MDPH de consulter les GEVA-Sco 1ère demande ;
- transmettre via l'application les notifications et recommandations de la CDAPH afin de verser les éléments constitutifs du PPS dans le dossier LPI de l'élève concerné.

Ainsi, cet outil participe à la simplification du parcours de scolarisation des élèves en :

- accélérant la mise en place de premières réponses d'aménagements pédagogiques à destination de l'élève ;
- améliorant l'échange d'informations entre l'école, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et la famille.

En tant qu'enseignant, vous disposez d'un accès à l'ensemble des fonctionnalités disponibles dans l'application, en fonction de votre profil (responsable du livret ou contributeur) :

- la création et l'accès aux livrets des élèves de votre école ou établissement
- la gestion des profils enseignants contributeurs sur les livrets (affectation, modification, suppression de partage...),
- la gestion des livrets de votre école ou établissement (création, modification),
- la création ou modification de dispositifs d'un livret de votre école ou de votre établissement,
- la modification des aménagements d'un livret de votre école ou établissement,
- le téléchargement de la synthèse de livret de l'élève (pour les enseignants responsables).

2.3 Conditions d'utilisation et de confidentialité des données conformément au RGPD

2.3.1 Informations relatives au RGPD

Le règlement n°2016/679 dit « règlement général sur la protection des données » du 27 avril 2016 définit les conditions dans lesquelles des traitements de données personnelles peuvent être opérés. Il institue au profit des personnes concernées par les traitements de données des droits que le présent règlement invite à respecter, tant à l'égard des utilisateurs que des tiers.

Les chefs d'établissement et les enseignants disposant d'un accès au Livret de parcours inclusif sont soumis à une obligation de discrétion qui leur impose d'assurer la confidentialité des données qu'ils détiennent.

Une conduite exemplaire est exigée dans toute communication orale ou écrite, téléphonique ou électronique, que ce soit lors d'échanges professionnels ou au cours de discussions relevant de la sphère privée.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt de service public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. Dans ce cadre le consentement de l'élève s'il est majeur ou des représentants légaux s'il est mineur n'est pas requis. Seule une fiche informative doit leur être communiquée.

Les élèves concernés par les traitements de données personnelles et leurs représentants légaux, quels qu'ils soient, disposent de droits leur permettant de garder la maîtrise des informations les concernant. Ainsi, toute personne peut :

- Accéder à l'ensemble des informations la concernant ;
- Connaître l'origine de ces informations ;
- En obtenir une copie ;
- Exiger que ses données soient rectifiées, complétées, mises à jour ou, selon les cas, supprimées.

Les chefs d'établissement, les directeurs et les enseignants habilités à créer un Livret de parcours inclusif ont l'obligation d'informer toute personne du recueil de ses données à caractère personnel, de ses droits ainsi que des moyens par lesquels cette personne pourra user de ses droits sur ces données. Un modèle de recueil du consentement est joint en annexe.

Les élèves concernés par les traitements de données personnelles et leurs représentants légaux peuvent faire usage de leurs droits sur simple demande, soit par écrit, soit en personne. La synthèse du livret recensant l'ensemble des données collectées dans le Livret de parcours inclusif de l'élève répond aux exigences du RGPD.

2.3.2 Formulaire d'information de l'élève et des représentants légaux

À terme, les élèves et leurs représentants légaux pourront consulter leur LPI. Une information spécifique sur le traitement de leurs données leur sera alors délivrée.

Cette fonctionnalité n'étant pas encore disponible, vous trouverez [ici un lien vers la fiche informative à remettre à l'élève s'il est majeur et aux responsables légaux s'il est mineur](#).

2.3.3 Informations relatives à la conservation des données et des documents

Les documents papier et toute extraction, doivent être conservés dans des locaux fermés à clé. La durée de conservation de ces documents papier ne doit pas excéder un an pour les dispositifs et 3 ans, soit la durée d'un cycle, pour la synthèse du livret.

2.4 Rôle de la MDPH dans le LPI

Le déploiement de l'application se fait à droit constant et n'entraîne aucun changement réglementaire dans le processus de mise en place de mesures de compensation pour un élève en situation de handicap.

L'application entend favoriser les transmissions d'informations pour les élèves dont les besoins nécessitent une demande de parcours de scolarisation auprès de la MDPH.

Ainsi le Livret de parcours inclusif comprend le GEVA-Sco 1^{ère} demande. Les agents de la MDPH peuvent le consulter directement sur l'application et les informations relatives au projet personnalisé de scolarisation sont versées automatiquement dans le volet PPS du LPI.

L'édition d'un GEVA-Sco 1^{ère} demande par l'équipe éducative via l'application s'accompagne en dernière page d'un feuillet recensant les informations utiles à la MDPH pour accéder au Livret de parcours inclusif de l'élève.

Grâce au partage du numéro du livret et de la date de naissance figurant sur ce feuillet, les agents MDPH peuvent trouver l'élève et directement consulter le GEVA-Sco 1^{ère} demande de l'élève concerné dans l'application.

Une fois la situation de l'élève évaluée par la MDPH et les éventuelles décisions en matière de scolarisation validées par la CDAPH, l'ensemble des informations contenues dans le PPS seront versées dans le Livret de parcours inclusif de l'élève.

Les informations contenues dans le PPS seront ensuite accessibles dans le LPI.

2.5 Prérequis et modalités d'accès à l'application

2.5.1 Prérequis technique

Pour une navigation optimisée, nous vous incitons fortement à utiliser les éléments suivants :

- **Acrobat Reader** pour lire les documents générés au format PDF
- Une résolution écran de **1920 x 1080**
- **Une mise à l'échelle de 100%** (dans Windows : « Paramètre d'affichage » / « Modifier la taille du texte, des applications, et d'autres éléments »)
- Les navigateurs **Google Chrome** (dernière version recommandée) ou **Mozilla Firefox** (dernière version recommandée), avec un zoom de 100%¹
- Une connexion à internet

2.5.2 Modalités d'accès à l'application

Le site est accessible ou via le portail Arena (<https://idp-hn-01.phm.education.gouv.fr/arena/>)

¹ Les notices pour modifier le zoom sont disponibles en cliquant [ici](#) pour Firefox et [là](#) pour Chrome



accédez à vos applications

Authentification

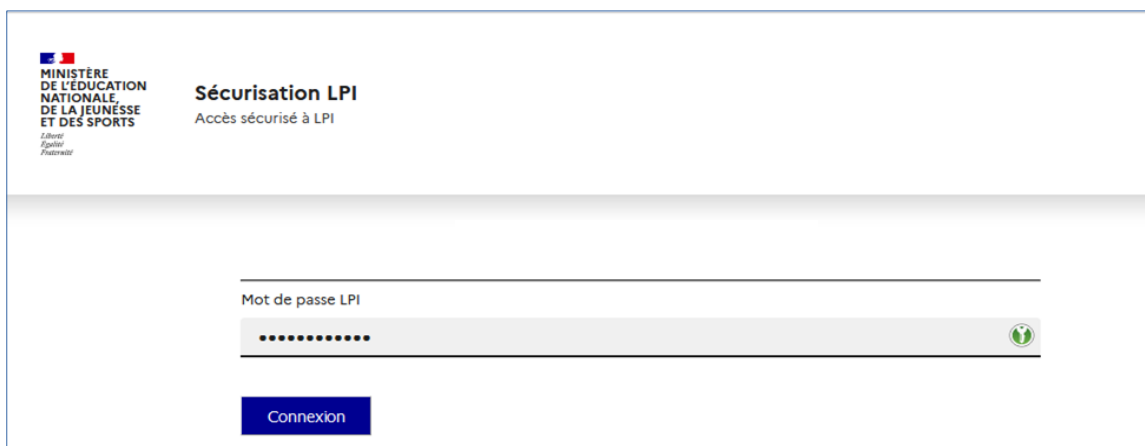
Identifiant:

Mot de Passe ou Passcode OTP:

- Sur le portail ARENA, l'utilisateur doit cliquer sur le lien « LPI PR – Livret de parcours inclusif » pour accéder au LPI

- Lors de la première connexion au LPI, le message suivant apparaît :

- Envoi sur la boîte mail académique de l'utilisateur d'un lien d'initialisation d'un mot de passe spécifique à l'accès LPI. Le lien expire dans les 12 heures.



- Pour les connexions suivantes, l'utilisateur doit se connecter au portail Arena et saisir son mot de passe académique. Il clique sur le lien « LPI PR – Livret de parcours inclusif » pour accéder au LPI et sera automatiquement redirigé sur la page de connexion sécurisée où il doit saisir son mot de passe LPI.

2.5.3 Modalités de déconnexion

Après chaque utilisation, il faut penser à se déconnecter afin d'assurer la sécurité des données des élèves.

Pour se déconnecter en toute sécurité, l'utilisateur doit **obligatoirement cliquer sur le bouton de déconnexion** en haut à droite sur toutes les pages.



Figure 1 : Il faut obligatoirement cliquer sur le bouton de déconnexion pour se déconnecter en sécurité

Une pop-in demandant la confirmation de l'utilisateur sera ensuite affichée. Il suffit de cliquer sur le bouton « Se déconnecter » pour quitter l'application.

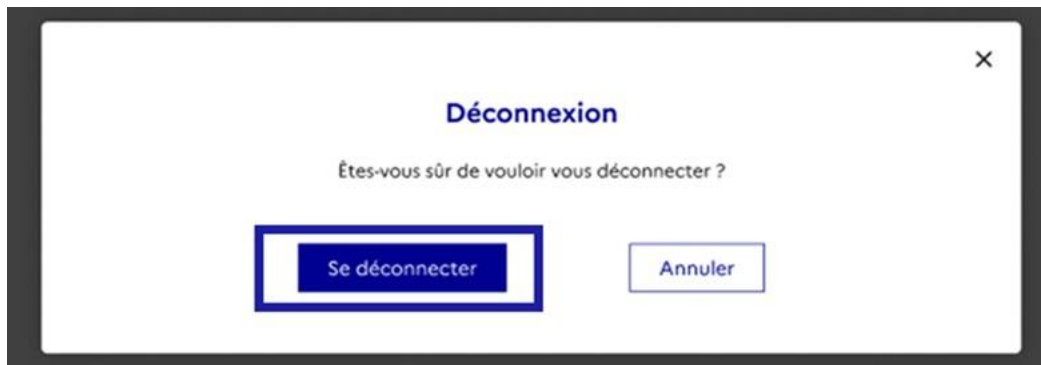


Figure 2 : Une pop-in sera ensuite affichée, et l'utilisateur peut confirmer en cliquant sur le bouton « Se déconnecter »

Il est indispensable de fermer directement la fenêtre de l'application en cliquant sur le bouton de déconnexion de manière à terminer la session en cours et garantir la confidentialité des données de l'élève.

2.6 Ergonomie générale

Ce chapitre a pour objectif de familiariser l'utilisateur avec les fonctions de navigation, de sélection de critères de recherche et d'affichage des résultats mis en œuvre dans cette application.

2.6.1 Tableau récapitulatif des macro-fonctionnalités par profils et par droits

Il existe **trois profils** dans l'application, qui ont des droits différents dans le LPI.

Le **chef d'établissement** est un profil conçu pour les chefs d'établissement ou leurs adjoints. Un utilisateur avec ce profil dispose des droits de création, de consultation, de modification et de pilotage sur **tous les livrets** de ses établissements. Il conserve ses droits même après l'attribution du livret à l'enseignant responsable.

L'enseignant responsable est un profil conçu pour l'enseignant qui est en charge de l'élève : il s'agit du professeur principal ou du coordonnateur de l'ULIS. Un utilisateur avec ce profil dispose des droits de création, de consultation, de modification et de partage **sur tous les livrets qu'il a créés lui-même ou qui lui sont attribués**.

L'enseignant contributeur est un profil conçu pour les enseignants impliqués dans la scolarité de l'élève. Un utilisateur avec ce profil dispose des droits de consultation et d'ajout des aménagements **sur les livrets qui lui sont partagés**.

Il faut noter que les profils enseignants responsables et contributeurs sont attribués au niveau de chaque livret. Un enseignant peut donc être l'enseignant responsable sur un livret et l'enseignant contributeur sur un autre.

Le tableau ci-dessous récapitule les fonctionnalités pour chaque profil d'une manière plus détaillée (ce guide concerne principalement le profil chef d'établissement).

Thème	Macro-Fonctionnalités	Chef d'établissement	Enseignant « Responsable »	Enseignant « Contributeur »
Accès	Accéder à tous les livrets de l'établissement (périmètre)	X		
Accès	Accéder à tous les livrets de ses élèves / ses classes (périmètre)	X	X	X
Consultation	Consulter un LPI (cela correspond à consulter la page récapitulative du livret)	X	X	X
Création	Créer un LPI	X	X	
Création	Renseigner des aménagements	X	X	
Modification	Modifier les aménagements (aménagements pédagogiques en cours d'année)	X	X	Consulter, ajouter les aménagements ou supprimer les aménagements qu'il a ajoutés lui-même
Dispositif	Créer/Éditer des dispositifs	X	X	
Dispositif	Générer un document	X	X	
Document	Consulter un document (finalisé)	X	X	X
Document	Télécharger un document	X	X	X
Document	Télécharger la synthèse du livret	X	X	
Partage	Attribuer un livret à un enseignant responsable	X		
Partage	Attribuer un livret à un ou plusieurs enseignants contributeurs	X	X	
Partage	Annuler un partage de livret	X	X	
Suppression	Supprimer un livret	X		

Tableau 1 : Fonctionnalités du LPI par profil EN

2.6.2 Page d'accueil

Dès que l'utilisateur se connecte, via l'URL ou via le portail ARENA, au Livret de parcours inclusif, il est dirigé vers la page d'accueil où il pourra trouver l'ensemble des livrets de ses élèves et effectuer des actions. Un lien de redirection vers **Cap école inclusive** est également proposé.

The screenshot shows the 'Livret de parcours inclusif' interface. At the top, there is a header with the French flag and the text 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS'. The main title is 'Livret de parcours inclusif'. Below the header, there is a 'Bienvenue' section with a welcome message. The main content area is titled 'MES ÉLÈVES' and features a search bar for the institution name. Below the search bar, there are several filters: 'Responsable', 'Contributeur', 'Dispositif(s) en cours de réalisation', and 'Aucun dispositif en cours de réalisation'. A table of students is displayed with columns for 'Nom', 'Prénom', 'Classe', 'Enseignant responsable', and 'Dispositif'. The table contains four rows of student data. Annotations in blue boxes point to various UI elements: 'Bouton de déconnexion' points to a 'Déconnexion' link; 'Lien de redirection vers Cap Ecole Inclusive' points to a 'Cap école inclusive' link; 'Bouton de création de nouveau livret' points to a '+ Créer un nouveau livret' button; 'Affichage du nom de l'établissement de l'utilisateur' points to the search bar; 'Filtrage dynamique des livrets selon :' points to the filter checkboxes; 'Nombre de livrets dans l'établissement' points to '6 livret(s)'; 'Possibilité de trier l'information en colonne' points to the column headers; 'Recherche générale sur toutes les colonnes' points to the search bar; and 'Recherche d'information en colonne' points to the 'Dispositif' column.

Nom	Prénom	Classe	Enseignant responsable	Dispositif
Alias	Léo	Seconde generale & techno yc bt	Démule Pierre	PAP, PPRE, PPS, PPS MEO
Aubert	Alexandre	Seconde generale & techno yc bt	Machado Juliette	PPRE
Durand	Pierre	Seme	Machado Juliette	PPS

Figure 3 : Ergonomie de la page d'accueil du LPI

Cette page affiche la **liste des livrets** déjà créés dans l'établissement, avec les informations clés : nom et prénom de l'élève, classe, enseignant responsable et dispositifs créés. Si l'utilisateur est présent dans plusieurs établissements, tous seront affichés sous forme de lames dépliantes et il pourra gérer tous les livrets par établissement.

Pour chaque information clé une fonctionnalité de **tri alphanumérique** permet d'afficher les livrets selon un ordre croissant ou décroissant. Il est également possible d'effectuer une **recherche d'information** en saisissant du texte (colonnes « Nom », « Prénom » et « Enseignant responsable ») ou en sélectionnant les valeurs disponibles dans le tableau des livrets (colonne « Classe » et « Dispositifs »).

Une **recherche générale**, située entre le tableau et le nom de l'établissement permet de rechercher une information présente dans une des cinq colonnes affichées du tableau des livrets. Des **filtres à cocher (responsable et actions en cours)** permettent de trier les livrets.

Un bouton permet la création d'un nouveau livret et le nombre de livrets créés dans l'établissement² est automatiquement affiché sous le bouton.

2.6.3 Page récapitulative d'un livret

2.6.3.1 Pour l'enseignant responsable

Pour accéder au livret d'un élève, il suffit de cliquer sur la ligne du tableau, correspondant à ce dernier. L'utilisateur sera alors redirigé vers la page récapitulative de l'élève.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Livret de parcours inclusif

Bouton de déconnexion → Déconnexion

Retour vers la page précédente → Revenir aux choix des livrets

Lien de redirection vers Cap Ecole Inclusive → Cap école inclusive

PAGE RÉCAPITULATIVE - PAULO GABRIELLE

Accès à la page de gestion du livret → Gérer le livret

Identité de l'enseignant responsable du livret → Enseignant Responsable : Dupuis Julien

Générer la synthèse de livret → Télécharger le livret

Numéro du livret de l'élève → Numéro de livret

Consultation des informations de l'élève → Consulter

Accès à la page de gestion des aménagements pédagogiques → Voir ou modifier les aménagements pédagogiques

Affichage des documents de l'élève → Documents de l'élève

Retrouvez ci-dessous la liste des documents de l'élève

PPRE
Créé le : 5 octobre 2021

Renouveler

Pour chaque dispositif, l'utilisateur peut le créer, le renouveler (si c'est possible), le visualiser et le télécharger

Figure 4 : Ergonomie de la page récapitulative du livret

Cette page est composée de **boutons de navigation** (bouton retour ou fil d'ariane) pour revenir à la page précédente (page d'accueil) et d'un lien de redirection vers le site internet de Cap école inclusive.

Des **informations générales** sur le livret de l'élève sont aussi affichées comme le **numéro du livret LPI** qui permet d'identifier de manière unique chaque livret LPI, l'identité de l'enseignant

² Le nombre de livret peut varier en fonction du profil. En effet, le profil enseignant voit seulement les livrets de ses élèves alors que le chef d'établissement voit tous les livrets de l'établissement.

responsable, les informations sur l'élève, les premiers **aménagements pédagogiques** et les dispositifs de l'élève situés dans la **section « Documents de l'élève »**. Pour plus d'information sur les actions réalisables sur les documents, vous pouvez vous reporter à la partie [4 Plans et projets disponibles dans l'application](#) et plus largement aux fiches métier accessibles via le lien ci-après : <https://eduscol.education.fr/lpi>

Il est également possible de consulter plus en détail les **informations de l'élève**, comme l'identité de l'élève, celles des représentants légaux, les scolarisations antérieures de l'élève etc... Ces informations sont remontées des bases élèves du SI Scolarité ONDE ou SIECLE-BEE et ne sont pas modifiables.

Un bouton de génération de la **synthèse du livret** est disponible pour permettre à l'utilisateur de télécharger la synthèse.

Une autre fonctionnalité est de pouvoir accéder à la page de **gestion du livret** où l'utilisateur pourra notamment sélectionner un enseignant responsable et des contributeurs pour le livret en question. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la fiche métier correspondante.

2.6.3.2 Pour l'enseignant contributeur

Comme pour l'enseignant responsable, l'utilisateur peut accéder à la page récapitulative du livret de l'élève recherché, en cliquant sur la ligne du tableau associée à l'élève.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Livret de parcours inclusif

Bouton de déconnexion → Déconnexion

Retour vers la page précédente

Lien de redirection vers Cap Ecole Inclusive

Revenir aux choix des livrets

Cap école inclusive

PAGE RÉCAPITULATIVE - PAULO GABRIELLE

Enseignant Responsable : Dupuis Julien

Identité de l'enseignant responsable du livret

Accès en lecture à la page de gestion du livret → Gérer le livret

Informations de l'élève

Numéro de livret : XXXXXXXXX

Nom : Paulo

Prénom : Gabrielle

Date de naissance : 11 novembre 2013

Etablissement : Ecole élémentaire

Classe : CM1

Date de création : 4 octobre 2021

Numéro du livret de l'élève

Aménagements pédagogiques sélectionnés

Veiller à la lisibilité et à la clarté de l'affichage

Consultation des informations de l'élève

Accès à la page de gestion des aménagements pédagogiques (ajout sans suppression)

Voir ou modifier les aménagements pédagogiques

Consulter

Documents de l'élève

Retrouvez ci-dessous la liste des documents de l'élève

Programme personnalisé de réussite éducative

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est un plan d'actions individualisées mis en place pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans sa scolarité. Il peut être mis en place également pour l'élève qui risque de ne pas maîtriser le niveau suffisant du socle de connaissances et de compétences.

PPRE

Aucun PPRE n'est disponible. Vous trouverez ici ce document une fois renseigné.

Affichage des documents de l'élève

L'utilisateur a accès aux dispositifs finalisés et peut les visualiser ou les télécharger

Figure 5 : Ergonomie de la page récapitulative du livret pour un enseignant contributeur

Cette page est très semblable à celle de l'enseignant responsable à quelques différences près :

- l'utilisateur peut seulement **consulter et ajouter des aménagements pédagogiques** de l'élève et **supprimer les aménagements qu'il a ajoutés lui-même**. La suppression des aménagements cochés par les autres utilisateurs est en revanche impossible pour ce profil ;
- seuls les **dispositifs finalisés** de l'élève situés dans la section « **Documents de l'élève** » sont affichés pour ce profil. Pour plus d'informations sur les actions réalisables sur les documents, vous pouvez vous reporter à la partie [4 Plans et projets disponibles dans l'application](#) ;
- la page de **gestion du livret** est accessible en **lecture seule** ;
- L'utilisateur ne peut **pas générer de synthèse** de livret.

3. Fonctionnalités du Livret de parcours inclusif

3.1 Fonctionnalités principales

La description et un pas-à-pas des fonctionnalités du livret de parcours inclusif sont à retrouver dans les fiches métier accessibles via le lien ci-après : <https://eduscol.education.fr/lpi>

3.2 Générer une synthèse de livret (seulement l'enseignant responsable de livret)

Une « synthèse du livret » permet de générer sous format PDF l'ensemble des informations contenues dans le livret de l'élève. Ces informations sont structurées dans une trame comprenant trois parties pour une lecture facilitée.

Sur la page d'accueil, l'utilisateur choisit d'abord le livret pour lequel il souhaite générer une synthèse. Il peut **choisir un livret** créé par lui-même ou par un autre utilisateur dans l'établissement.

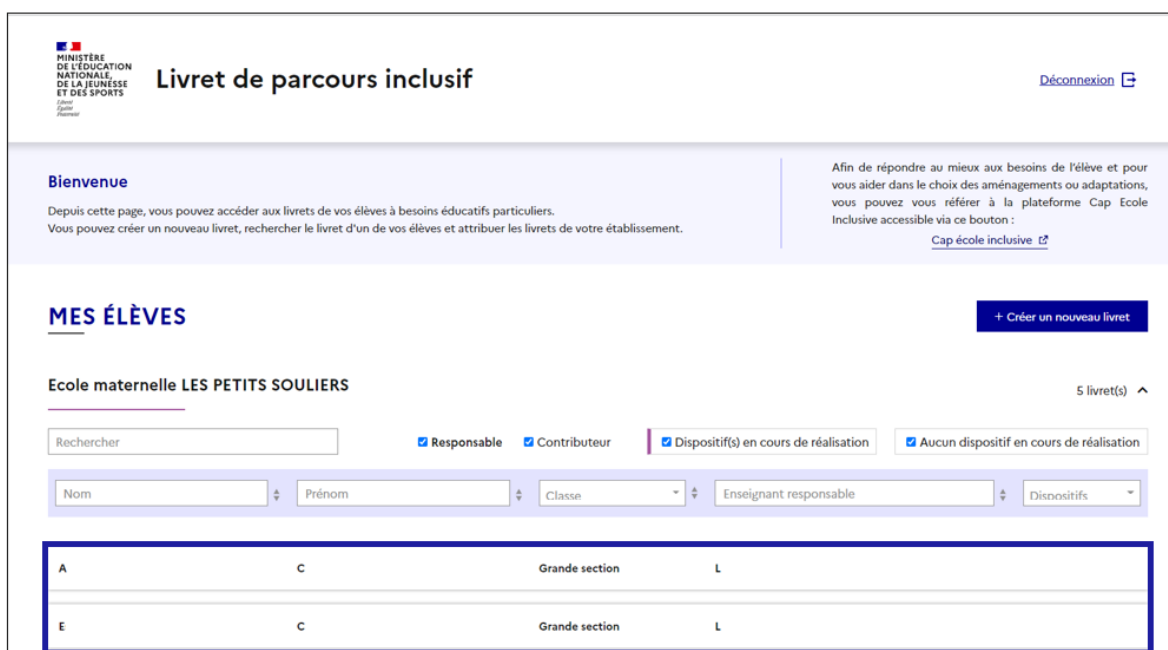


Figure 6 : L'utilisateur peut choisir un livret dans son établissement créé par lui-même ou un autre utilisateur

Redirigé vers la page récapitulative du livret, l'utilisateur peut cliquer sur le bouton « **Télécharger le livret** » pour générer une synthèse au format PDF.

The screenshot shows the 'Livret de parcours inclusif' interface. At the top left is the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS'. The main title is 'Livret de parcours inclusif'. In the top right corner, there is a 'Déconnexion' link. Below the title, there is a breadcrumb trail: 'Mes élèves > Livret de l'élève'. A navigation bar contains a link to 'Revenir au choix des livrets' and a 'Cap école inclusive' link. The central heading is 'LIVRET DE A C'. Below this, the 'Enseignant responsable : L' is indicated. Two buttons are present: 'Télécharger le livret' (highlighted with a red box) and 'Gérer le livret'. The interface is divided into two columns. The left column, titled 'Informations de l'élève', contains a table with the following data:


Numéro du livret	6ZYVRE981X
Nom	A
Prénom	C
Date de naissance	11 novembre 2222
Etablissement	Ecole maternelle LES PETITS SOULIERS
Classe	Grande section
Livret créé le	15 novembre 2021

At the bottom of this column is a 'Consulter >' link. The right column, titled 'Aménagements pédagogiques sélectionnés', contains the text 'Aucun aménagement n'a été renseigné'. At the bottom of this column is a 'Voir ou modifier les aménagements pédagogiques >' link.

Figure 7 : L'utilisateur peut engendrer une synthèse en cliquant sur le bouton « Télécharger le livret »

Une synthèse générée est composée en trois parties :

- Une **partie récapitulative** comportant les principales informations sur l'élève, ses responsables légaux, sa scolarité, et l'équipe pédagogique impliquée ;

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS</p> <p><i>Éduquer Égalité Partenariat</i></p>	Académie :	Académie de Mayotte
	Année scolaire :	2021-2022
	N° livret :	6ZYVRE981X

Livret de parcours inclusif

Nom de l'élève :	A
Prénom de l'élève :	C
Sexe :	M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Non spécifié <input type="checkbox"/>
Date de naissance :	11/11/2222

Responsable légal n°1 :	
Nom d'usage :	
Lien de parenté :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

Personne à contacter en cas d'urgence	
Nom et prénom :	
Téléphone :	

Livret de parcours inclusif | AC 1

Figure 8 : La partie récapitulative contient les principales informations sur l'élève, ses responsables légaux, sa scolarité et l'équipe pédagogique impliquée

- Tous les **documents dispositifs finalisés** au bénéfice de l'élève (Cf la section 4 pour plus de détails sur les documents dispositifs) ;
- Une **annexe** comprenant la totalité des autres informations disponibles dans le livret.

Annexe n°1 : Informations complémentaires du LPI

Informations de l'élève

Nom de l'élève : A

Prénoms de l'élève : C

Téléphone : _____

Courriel : _____

Adresse n°1 : _____

Adresse n°2 : _____

Mentions informatives relatives au « Livret de parcours inclusif »

Ce traitement est une application ayant pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers pour lesquels sont envisagés ou mis en œuvre un ou plusieurs des dispositifs de l'école inclusive afin de leur proposer une réponse pédagogique plus adaptée à la situation de chacun.

Ainsi ce traitement permet :

1° De mutualiser dans un document unique l'ensemble des informations concernant la situation d'un élève à besoins éducatifs particuliers, afin de faciliter le travail de l'équipe pédagogique pour l'élaboration de la proposition d'accompagnement, et, le cas échéant, la mise en œuvre de solutions différenciées en fonction de la situation propre à chaque élève ;

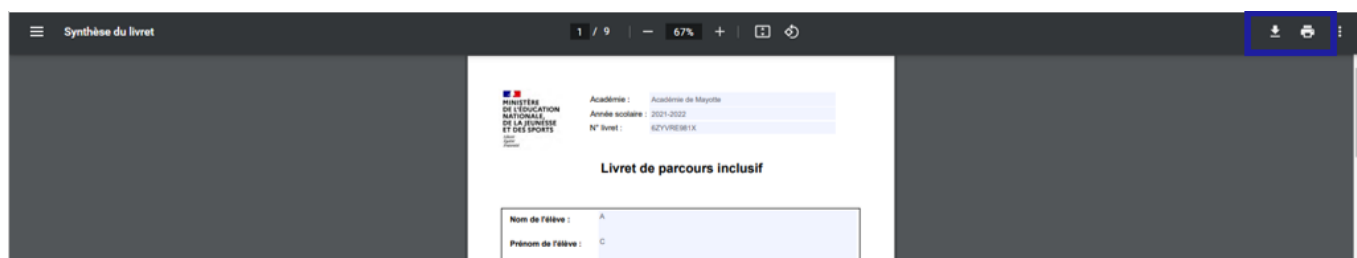
2° De mettre à la disposition des équipes pédagogiques, à travers une banque de données incluse dans l'application, toutes les ressources pédagogiques disponibles en matière d'aménagements et d'adaptations ;

3° De simplifier les procédures par lesquelles l'équipe pédagogique complète et édite les documents relatifs à la mise en œuvre, pour un élève, d'un de ces dispositifs ;

Livret de parcours inclusif AC 1

Figure 9 : Les autres informations de l'élève non affichées dans la première partie, ainsi qu'une mention sur le RGPD se trouvent dans l'annexe

L'utilisateur peut utiliser les fonctionnalités intégrées de son navigateur pour la **télécharger** ou **l'imprimer** (Ci-dessous des captures d'écran des navigateurs Chrome et Firefox).



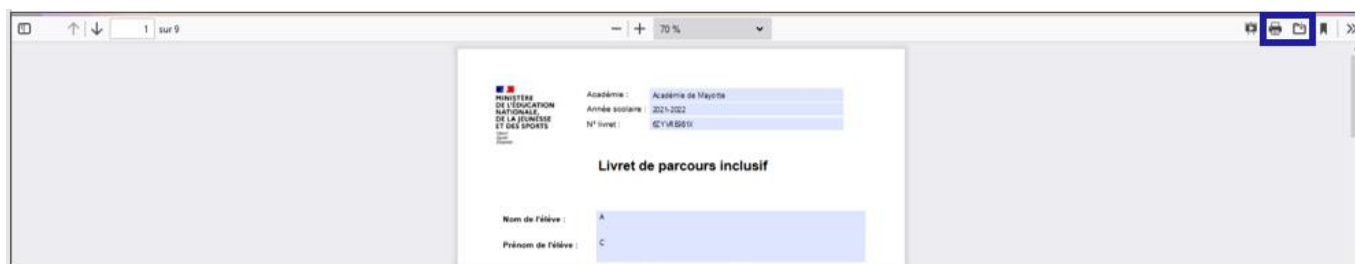


Figure 10 : L'utilisateur peut utiliser les fonctionnalités intégrées de son navigateur pour la télécharger ou l'imprimer

4. Plans et projets disponibles dans l'application

4.1 Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE)

La description et un pas-à-pas du parcours de création d'un PPRE dans l'application Livret de parcours inclusif sont à retrouver dans les fiches métier accessibles via le lien ci-dessus

4.2 Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

La description et un pas-à-pas du parcours de création d'un PAP dans l'application Livret de parcours inclusif sont à retrouver dans les fiches métier accessibles via le lien ci-dessus

4.3 Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA Sco)

La description et un pas à pas du parcours de création d'un GEVA Sco 1^{ère} demande dans l'application Livret de parcours inclusif sont à retrouver dans les fiches métier accessibles via le lien ci-dessus

4.4 Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

La description et un pas-à-pas du parcours de consultation d'un PPS dans l'application Livret de parcours inclusif sont à retrouver dans les fiches métier accessibles via le lien ci-dessus

4.5 Document de Mise en Œuvre du PPS

La description et un pas-à-pas du parcours de création du document de mise en œuvre du PPS dans l'application Livret de parcours inclusif sont à retrouver dans les fiches métier accessibles via le lien ci-dessus

5. Support et signalements

Si vous rencontrez une erreur ou un problème lors de l'utilisation du LPI, veuillez tout d'abord vérifier dans la partie [Foire aux questions](#), si la résolution n'est pas déjà documentée.

Sinon, vous pouvez contacter : l'assistance informatique LPI de votre académie.

6. Annexe 1 Formulaire d'informations EBP

Mentions informatives relatives au « Livret de parcours inclusif »

Ce traitement est une application ayant pour finalités d'améliorer le parcours scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers afin de leur apporter une meilleure individualisation des réponses pédagogiques et de garantir à leurs familles la mise en place de ces mesures dès l'entrée de l'enfant à l'école.

Ainsi ce traitement permet :

1. de mutualiser dans un livret numérique l'ensemble des informations concernant la situation d'un élève à besoins éducatifs particuliers ;
2. aux enseignants de proposer des réponses pédagogiques adaptées en fonction des besoins identifiés de l'élève en se référant à une banque de données d'aménagements et d'adaptations incluse dans l'application ;
3. de guider et faciliter le travail de l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre de solutions différenciées en fonction de la situation propre à chaque élève ;
4. de simplifier les procédures de renseignement et d'édition des plans et projets (programme personnalisé de réussite éducative - PPRE -, plan d'accompagnement personnalisé - PAP -, document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation - PPS -) par l'équipe pédagogique ;
5. aux responsables légaux de consulter, par le biais d'un téléservice, les informations relatives à la scolarisation de leur enfant et d'extraire les données qui leur sont utiles.

Le ministère chargé de l'éducation nationale s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du « Livret de parcours inclusif » font l'objet d'un traitement mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (110 Rue de Grenelle 75007 Paris) pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du RGPD.

Les données relatives à l'identité de l'élève et de ses responsables et celles relatives à la scolarité de l'élève sont issues des traitements de gestion de la scolarité « Onde » (premier degré) et « Siècle BEE » (second degré).

Certaines données relatives aux projet personnalisé de scolarisation mis en œuvre au profit de l'élève peuvent provenir du système d'information de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Les données sont conservées en base active pendant la durée de la scolarité de l'élève dans la limite de 3 ans après la dernière action sur le livret ou fin de l'année civile suivant la sortie du système scolaire

Les données relatives aux élèves sont supprimées à l'expiration d'un délai de trois années scolaires sans aucune intervention sur le livret.

Les données relatives aux responsables des élèves sont conservées tant que leur enfant dispose d'un livret.

Les logs de connexion et l'historique des accès sont supprimés à l'expiration d'un délai de douze mois.

L'application LPI et ses données sont hébergées dans un centre sécurisé porté par la société ATOS. Cet hébergement est par ailleurs certifié HDS

Peuvent avoir accès, à raison de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître, à tout ou partie des données à caractère personnel enregistrées dans le présent traitement :

1. Les professeurs du premier et du second degrés d'enseignement (en classe ordinaire, en ULIS, en SEGPA, en EREA, en ERPD, en UE et en UEE) ;
2. Les professeurs en réseaux d'aides spécialisées pour les élèves en difficultés (RASED) ;
3. Les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) ;
4. Les conseillers principaux d'éducation ;
5. Les professeurs ressources chargés de mission ;
6. Les directeurs d'école ou les chefs d'établissement ;
7. Les psychologues de l'éducation nationale ;
8. Les médecins de l'éducation nationale ;

9. Les médecins conseillers techniques des directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) et des recteurs,
10. Les médecins scolaires municipaux (dans le cas des délégations de service public sur le 1er degré)
11. Les personnes habilitées de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
12. Représentants légaux et personnes en charge de l'élève ;
13. Les pilotes et coordonnateurs du pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) ;
14. Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) chargés de l'adaptation scolaire des élèves en situation de handicap (ASH) ;
15. Les IEN chargés de circonscription du premier degré.

Peuvent être destinataires, de tout ou partie des données à caractère personnel enregistrées dans le présent traitement, à raison de leurs attributions et dans la stricte limite où l'exercice de leurs compétences et du besoin d'en connaître :

- Les personnels habilités de l'administration centrale ;
- Les directeurs des services d'information d'académie et de département ;
- Les personnels habilités des services académiques et départementaux de l'école inclusive ;
- Les infirmières scolaires et secrétariats médicaux ;
- Les secrétariats des chefs d'établissement ;

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition que vous tenez des articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter directement l'inspecteur de l'Éducation nationale ASH en charge de la circonscription de scolarisation de votre enfant.

Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données académique:

- Courrier postal :
- Courrier électronique :
- Formulaire en ligne :

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données du ministère chargé de l'éducation nationale :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en vous adressant à :

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
À l'attention de la déléguée à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Fait à. _____, le

Signature du représentant légal